Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260902-2026_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 02 septembre 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Quorum réuni
Date de la convocation : 27-08-2026
Date d'affichage : 27-08-2026

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.
Etaient présents : BOISNARD Véronique, RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAEC Gwénaëlle, CADIEU Stéphane, BEAUPERIN Philippe, FAUCHON Pierrick, AOUSTIN Sylvie, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, CORNEE Clémence, BLANCHET Vanessa, ALEXANDRE Elsa, BIGNON Pablo

Absents
Absents excusés :
Pouvoirs :

A été élu secrétaire de séance : CADIEU Stéphane

Délibération n° 2026-65

Finances : Convention d'étude du SDE sur l'état de l'éclairage public

Madame le Maire rappelle que le 2 juillet dernier, le SDE a réalisé un diagnostic sur l'état de l'éclairage public de la commune. Ce diagnostic qui a été présenté au conseil du 21 juillet, relève le nombre important de points lumineux vétustes. Le SDE propose une étude approfondie qui déterminera le montant total des travaux ainsi que la durée.
Le montant total de cette étude s'élève à 8 655.02 € soit 4 327.51 € à charge de la commune et 4 327.51 € à charge du SDE.
Afin d'entamer cette analyse, le SDE propose à la commune de signer une convention. Le SDE précise que si la commune décide de ne pas poursuivre l'opération après la remise de l'étude, le coût de celle-ci sera facturé dans son intégralité.

Madame le maire demande au conseil de se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
- **DECIDE de** faire réaliser cette étude par le SDE
- **AUTORISE** le maire à signer le bon de commande pour l'étude détaillée et tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire, BOISNARD Véronique

Le secrétaire de séance, CADIEU Stéphane